

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Détacher de la municipalité scolaire du " Bas du bord de l'eau du Saint-Martin," dans le comté de Laval, les lots suivants du cadastre de la paroisse de Saint-Martin, savoir : Nos 279, 290, 291 et 295, et les annexer à la municipalité scolaire de " Pont Viau," dans le même comté.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Erection de municipalité scolaire. (Article 1973, S. R. P. Q.)

AVIS.

Eriger en municipalité scolaire la nouvelle paroisse de "Sainte-Marie Solomée," dans le comté de Montcalm, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par la proclamation d'érection, pour les fins civiles, du 27 décembre, 1886, la dite érection ne devant prendre effet que le premier juillet 1890.

Demande d'annexion de municipalité scolaire.

Détacher de la municipalité d'Inverness, dans le comté de Mégantic, les lots numéros 1391, 1393, 1394, 1395, 1396, 1397, 1399, 1401 et 1404, du cadastre du canton d'Inverness, dans le onzième rang, et les annexer à celle de Sainte-Anastasia de Nelson, dans le dit comté, pour les fins scolaires.

GÉDÉON OUIMET,
Surintendant.

Québec, 4 juin 1890.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Eriger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Sainte-Rose de Watford," dans le comté de Dorchester, le territoire désigné comme suit, savoir :

Le rang C du canton de Watford, et dans les 1er et 11e rangs du dit canton, depuis et y compris le lot No 38 jusqu'au canton Langevin.

Dans les IIIe et IVe rangs de Watford, depuis et y compris le lot No 31 jusqu'au canton Langevin.

Dans le Ve rang de Watford, depuis et y compris le lot No 16 jusqu'au canton Langevin.

Dans le VIe rang de Watford, depuis et y compris le lot No 21 jusqu'au canton Langevin.

Dans le VIIe rang de Watford, depuis et y compris le lot No 25 jusqu'au canton Langevin.

Dans le IVe, Ve et Ve rangs du canton Langevin, depuis Watford jusqu'au lot No 41 inclusivement.

Dans le canton Ware, la partie sud-est des rangs I, II, III et IV depuis le lot No 31 inclusivement jusqu'au canton Langevin.

Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Session du 17 mai 1890.

Présents : — Le Surintendant, président,
Son Ex. le cardinal Taschereau,
Mgr l'archevêque de Montréal,
" " d'Ottawa,
Mgr l'évêque de Trois-Rivières,
" " de Rimouski,
" " de Sherbrooke,
" " de St-Hyacinthe,
" " de Nicolet,
" " de Chicoutimi,
" le vicaire apost. de Pontiac,
L'honorable Sir N.-F. Belleau,
" L.-F.-R. Masson,
" juge L.-A. Jetté,
" F. Langelier,
" M.-P.-S. Murphy,
" H.-R. Gray.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Son Éminence le cardinal Taschereau, secondé par l'honorable juge Jetté, propose : " Que ce comité désire consigner " dans ses registres l'expression de son " profond regret de la mort de l'honorable M. P.-J.-O. Chauveau, membre " de ce comité depuis l'organisation du " Conseil de l'Instruction publique, et " ancien ministre de l'Instruction pu- " blique, qui dans le cours de sa carrière " a si constamment travaillé au progrès " de l'éducation en ce pays et à qui nous " devons la plus grande part des progrès " obtenus jusqu'ici."

Adopté unanimement.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres classiques fait le rapport suivant :
Sous-comité chargé de l'examen des livres classiques.

Session du 17 mai 1890.

Présents : — Son Éminence le cardinal
Taschereau, président,
Mgr l'évêque de Rimouski,
L'hon. Gédéon Ouïmet,
M. P.-S. Murphy.